

INSTITUT DE FRANCE

---

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

# PALMARÈS 2019



PARIS  
PALAIS DE L'INSTITUT

MMXIX



## AVANT-PROPOS

*Depuis son origine, l'Académie attribue chaque année des prix qui récompensent les meilleurs travaux ou apportent une reconnaissance aux actions les plus méritoires. Elle le fait dans l'esprit qui fut celui des Conventionnels lorsqu'ils créèrent l'Institut de France : « Suivre [...] les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République » (3 brumaire an IV).*

*Cette mission de reconnaître les talents et d'honorer les vertus civiques que lui a assignée le législateur, l'Académie l'a assumée grâce à la générosité des personnes qui lui ont fait confiance, en créant en son sein, par des dons ou par des legs, des fondations abritées.*

*Les buts ont varié en presque deux cents ans ; selon les modes, mais aussi et surtout selon les parcours individuels des fondateurs qui ont apporté chacun à l'Académie des sujets de réflexion nouveaux qu'elle a accepté de faire siens. Ainsi, se côtoient de nombreux centres d'intérêt : de la psychologie féminine à l'histoire des guerres mondiales, du management humaniste des entreprises à la défense de la beauté de la France, de l'Outre-Mer à Taïwan, sans parler des secours attribués par l'Académie à des veuves ou veufs en difficulté, qui n'apparaissent pas ici.*

*Mais, sur chaque sujet, les membres de l'Académie recherchent avec constance l'excellence, dont chacun des lauréats est, chacun pour sa part et chacun à la place qui est la sienne, le témoin.*

*Le palmarès est rendu public chaque année, au mois de novembre, sous la Coupole du Palais de l'Institut, à l'occasion de la séance publique annuelle de l'Académie.*



## GRANDS PRIX

### **Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise**

*La fondation a pour mission de récompenser chaque année des œuvres artistiques ou littéraires mettant en lumière les rapports entre l'Europe et le monde chinois et/ou contribuant à l'intensification des rapports culturels entre l'Europe et Taïwan. Les lauréats pourront être issus de tous les pays européens ou de Taïwan.*

Deux prix de 25 000 euros chacun ont été attribués à

- Robin Ruizendaal, directeur du Taiyuan Asian Puppet Theater Museum et de la Taiyuan Puppet Theater Company, à Taipei, pour ses travaux sur l'art de la marionnette à Taïwan, pour son travail de recherche, de préservation et de diffusion de l'art des marionnettes, en particulier des marionnettes taïwanaises, à Taïwan et en Europe, ainsi que pour les échanges et coopérations entre artistes,
- l'Association francophone d'études taïwanaises (AFET) dirigée par Jérôme Soldani, pour l'ensemble de ses actions pour promouvoir, depuis une décennie, les études sur Taïwan en sciences humaines et sociales auprès des enseignants, des étudiants et des chercheurs francophones.

### **Prix Guido et Maruccia Zerilli-Marimò (13 500 euros)**

*Ce prix annuel, doté par la fille de Guido et Maruccia Zerilli-Marimò, est destiné à récompenser une œuvre qui met en valeur le rôle de l'économie libérale dans le progrès des sociétés et l'avenir de l'homme.*

Attribué à Jean-Marc Daniel pour l'ensemble de son œuvre.

### **Prix Charles Aubert**

*Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'Etat, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie afin qu'elle décerne chaque année un prix à un juriste et à un historien. En mémoire de Charles Aubert, l'Académie attribue donc annuellement deux Grands Prix : le Prix Charles Aubert – Droit et le Prix Charles Aubert – Histoire.*

#### **- Prix Charles Aubert - Droit (10 000 euros)**

Attribué à Romain Le Bœuf pour son ouvrage, *Le traité de paix. Contribution à l'étude juridique du règlement conventionnel des différends internationaux*, Paris (Pedone), 2018.

- **Prix Charles Aubert – Histoire (10 000 euros)**

Attribué à Serge Berstein pour l'ensemble de son œuvre.

**Prix Lucien Dupont (10 000 euros)**

*Ce prix annuel est destiné à récompenser toute personne qui, par une action quelconque, aura contribué ou tendu à contribuer à la suppression des sujétions ou formalités inutiles de caractère administratif ou judiciaire qui compliquent la vie des citoyens.*

Attribué à David Riccardi pour la publication de sa thèse, *Les sanctions contractuelles en droit administratif*, Paris (Dalloz), 2019.

**Prix Louis Cros (10 000 euros)**

*En mémoire de Louis Cros, inspecteur général de l'Instruction publique pendant plus d'un demi-siècle, fondateur de l'Institut pédagogique national et du Comité universitaire d'information pédagogique (CUIP), soucieux de concevoir une politique d'éducation qui assure l'accès de tous au savoir et à la culture, le CUIP a créé ce prix annuel qui récompense des œuvres éditées ou des travaux universitaires dans le domaine de l'éducation et de la formation.*

Le prix est partagé à égalité (3 300 euros), pour la publication de leur thèse, entre :

- Mara Donato di Paola pour sa thèse, *Enseigner les Lettres au XIX<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale et politique comparée des professeurs de l'enseignement secondaire public en Belgique et en Italie (1850-1914)*, soutenue le 23 novembre 2018 à l'Université libre de Bruxelles,
- Bénédicte Girault pour sa thèse, *Mémoires d'un ministère. Une analyse secondaire de l'enquête orale du Service d'histoire de l'éducation (c. 1950-C. 2010)*, soutenue le 8 décembre 2018 à l'Université de Cergy-Pontoise,
- Edenz Maurice pour sa thèse, *Faire l'École dans une « vieille colonie ». Un État colonial aux prises avec le monde scolaire de la Guyane française (de 1928 au début des années 1950)*, soutenue le 15 juin 2018 à Sciences Po.

**Prix Madeleine Laurain-Portemer (7 000 euros)**

*Le prix a été fondé en 1998 par le doyen Jean Portemer, en mémoire de son épouse, spécialiste de Mazarin. Il est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage consacré à un sujet portant sur l'histoire des Temps modernes (1492-1789), sans distinction quant à la zone de géographie étudiée.*

Attribué à Olivier Poncet pour l'ensemble de son œuvre.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE PHILOSOPHIE*

**Prix Dagnan-Bouveret (médaille)**

*Ce prix est destiné à soutenir et à valoriser les études de psychologie en distinguant soit des expériences, soit des publications.*

Attribué à Francis Eustache, directeur d'étude à l'EPHE, pour l'ensemble de son œuvre.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION DE MORALE ET SOCIOLOGIE*

**Prix Émile Girardeau (1 300 euros)**

*Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrage ou mémoire ayant trait aux sciences économiques ou sociologiques.*

Attribué à Guillaume Monod pour son ouvrage, *En prison. Paroles de djihadistes*, Paris (Gallimard), 2018.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION  
DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE*

**Prix Choucri Cardahi (4 500 euros)**

*Le Prix a été créé en 1997 par Choucri Cardahi, correspondant de l'Académie, en mémoire de son père, qui fut également correspondant. Il est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage ou d'une œuvre dans son ensemble, en langue française, ayant traité de façon particulièrement brillante un sujet de droit international, de philosophie du droit ou de morale. Il pourra également être décerné à toute personne morale ayant œuvré dans ces domaines.*

Attribué à Jacques Krynen pour son ouvrage, *Le théâtre juridique. Une histoire de la construction du droit*, Paris (Gallimard), 2018.

**Prix Francis Durieux (3 000 euros)**

*Francis Durieux a donné, en 1926, une impulsion décisive aux Jurisclasseurs. Ce fut une révolution dans l'édition juridique, celle des feuillets mobiles, de la mise à jour régulière des différents traités qui voient alors le jour. Il devient en quelques années le premier éditeur juridique français. En créant, en 2003, un prix qui récompenserait des ouvrages utiles aux praticiens du droit, son fils souhaite perpétuer cette œuvre essentielle de mise à disposition de tous des ressources juridiques.*

Attribué à Nathalie Nevejans pour son ouvrage, *Traité de droit et d'éthique de la robotique civile*, Bordeaux (LEH Éditions), 2017.

**Prix Henri Texier I (500 euros)**

*Ce prix a pour vocation de subventionner toute action pratique et efficace de défense de la liberté individuelle et du droit de propriété, soit par l'attribution d'un prix à l'auteur du meilleur tract pratique faisant ressortir d'une façon simple et convaincante les fondements et justifications de ces droits, soit en subventionnant leur publication et leur diffusion.*

Attribué à Kouroch Bellis pour sa thèse, *Système de l'obligation naturelle*, soutenue le 29 mars 2018 à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas.

**Prix René Cassin (médaille)**

*Ce prix biennal est décerné à l'auteur d'un ouvrage juridique de valeur ou à l'auteur d'une action ou d'une œuvre civique méritoire.*

Attribué à Benjamin Lloret pour sa thèse, *La protection internationale des minorités. Le regard de la doctrine française de l'entre-deux-guerres*, soutenue le 18 mai 2018 à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas.



*SUR PROPOSITION DE LA SECTION  
D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES*

**Prix Olivier Lecerf (médaille ; les actifs de la Fondation sont utilisés pour l'organisation d'un colloque annuel autour du lauréat, de son action et/ou de son œuvre)**

*Olivier Lecerf (1929-2006), président de Lafarge de 1974 à 1989, a toujours défendu et illustré une conception humaniste du management de l'entreprise, conception qu'il a exprimée par la formule : « Mettre l'homme au cœur de l'entreprise ». C'est pour honorer sa mémoire et pour perpétuer ses valeurs humanistes que Bertrand Collomb, Bruno Lafont et LafargeHolcim ont créé, en 2008, une fondation qui porte son nom, avec le soutien de L'Oréal et de Saint-Gobain. La Fondation Olivier Lecerf s'est donné pour but de faire connaître des actions, des travaux ou des ouvrages qui s'inscrivent dans la tradition de l'humanisme entrepreneurial illustré par Olivier Lecerf.*

Attribué à Vincent Montagne, président du groupe Média-Participations et président du Syndicat national de l'édition.

**Prix Grammaticakis-Neumann (1 100 euros)**

*Ce prix annuel est destiné au meilleur travail scientifique compatible avec l'esprit de la philosophie pragmatique.*

Attribué à Philippe Mongin pour l'ensemble de son œuvre.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE*

**Prix Jean Sainteny (700 euros)**

*Ce prix annuel est destiné à couronner un ouvrage concernant le développement politique, économique ou culturel ou les relations internationales, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique, dans l'esprit qui fut celui de l'action de Jean Sainteny.*

Attribué à Frédéric Turpin pour son ouvrage, *La France et la francophonie. Histoire d'un ralliement difficile*, Paris (Les Indes savantes), 2018.

**Prix Maurice Baumont (médaille)**

*Ce prix annuel est destiné à récompenser une étude historique, de préférence consacrée à l'histoire contemporaine de l'Allemagne et du monde germanique ou encore à l'histoire des deux guerres mondiales et aux périodes qui les ont précédées et suivies.*

Attribué à Renaud Meltz pour son ouvrage, *Pierre Laval. Un mystère français*, Paris (Perrin), 2018.

**Prix Georges Mauguin (diplôme)**

*Ce prix biennal est destiné à récompenser l'auteur d'une publication érudite relative à Napoléon Bonaparte ou à l'époque napoléonienne.*

Attribué à Christophe Beyeler pour son ouvrage, *Napoléon, l'art en majesté. Les collections du Musée Napoléon I<sup>er</sup> au château de Fontainebleau* (avec Marc Walter), (Éditions de Monza), 2017.

*SUR PROPOSITION DE LA SECTION GÉNÉRALE*

**Prix Louis Marin (médaille)**

*Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de sciences humaines.*

Attribué à Thomas Gomart pour son ouvrage, *L'affolement du monde. 10 enjeux géopolitiques*, Paris (Tallandier), 2019.

*SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE*

**Bourse Marcelle Blum (1 000 euros)**

*Cette bourse annuelle est destinée à permettre à une agrégée de l'Université de faire des études de psychologie féminine.*

Attribuée à Catherine Chabert, professeure émérite de psychologie à l'Université Paris Descartes, pour l'ensemble de son œuvre, en particulier *Féminin mélancolique*, Paris (Puf), 2003, et *La jeune fille et le psychanalyste*, Paris (Dunod), 2015.

**Prix Corbay (médaille)**

*Ce prix annuel est destiné à récompenser celui qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce.*

Attribué à Matthieu Brejon de Lavergnée pour son ouvrage, *Le temps des cornettes. Histoire des Filles de la Charité XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris (Fayard), 2018.

**Prix Ernest Lémonon (médaille)**

*Ce prix annuel est destiné à un ouvrage français traitant de politique étrangère contemporaine ou de questions économiques ou sociales contemporaines, françaises ou étrangères.*

Attribué à Laurence Baratier-Negri pour son ouvrage, *Valéry Giscard d'Estaing et le Royaume-Uni. Le rendez-vous manqué avec l'Europe ou le Brexit annoncé*, Paris (Sorbonne Université Presses), 2018.

**Prix Henri Texier II (1 000 euros)**

*Ce prix annuel est destiné à récompenser une œuvre de défense de la beauté de la France.*

Attribué à la Communauté monastique Notre-Dame de Sénanque pour les travaux de sauvegarde de son église abbatiale.

**Prix Luc Durand-Réville (2 500 euros)**

*Ce prix annuel est destiné à récompenser un travail relatif à l'aide de la France ou de l'Europe au profit du développement économique du tiers-monde, qu'il s'agisse d'un travail intellectuel (thèse, rapport, traité, ouvrage de vulgarisation, etc.) ou d'une action pratique précise (enquêtes, transferts de compétence, dotation, etc.).*

Attribué à Enguerrand Serrurier, pour sa thèse, *La résurgence du droit au développement. Recherche sur l'humanisation du droit international*, soutenue le 5 octobre 2018 à l'Université Clermont Auvergne.

**SUR PROPOSITION DE JURYS PARTICULIERS**

**Prix Edmond Fréville – Pierre Messmer (1 300 euros)**

*Ce prix annuel est décerné au meilleur travail original, livre, brochure, note ou notice, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans la période des deux années précédentes sur l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères militaires (guerre ou marine) français ou étrangers (administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers). Il pourra aussi être attribué à un ouvrage traitant de stratégie militaire.*

Attribué à Jean-Gaël Le Flem et Bertrand Oliva pour leur ouvrage, *Un sentiment d'inachevé. Réflexion sur l'efficacité des opérations*, Paris (Éditions de l'École de guerre), 2018.

**Prix Pierre-Georges Castex de littérature française (200 euros)**

*Prix annuel destiné à couronner une étude d'histoire ou de critique littéraire, écrite dans notre langue, consacrée pour l'essentiel à une œuvre ou à des œuvres appartenant au patrimoine national, de préférence déjà publiée, ou bien en voie de publication.*

Attribué à Christian Galantaris pour son ouvrage, *Balzac. Qui êtes-vous ?*, Paris (Ipagine), 2018.

### **Prix de la Fondation des Travaux historiques et scientifiques (7 000 euros)**

*La Fondation des travaux historiques et scientifiques a été créée par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Elle a pour ambition de soutenir les jeunes chercheurs grâce à deux prix de thèse faisant l'objet d'appels à projet, les sociétés savantes et des projets qui associent des collégiens ou des lycéens et des associations scientifiques.*

Prix de thèse (2 000 euros chacun), pour la publication de leur thèse, à :

- Thibault Castelli pour sa thèse, *Recherches sur les échanges économiques des cités grecques du littoral de la Mer Noire du Ve au I<sup>er</sup> siècle avant J.C.*, soutenue le 25 novembre 2017 à l'Université Paris Nanterre.
- Antoine Brix pour sa thèse, *Itinéraires et séjours des rois d'encre. Histoire médiévale de la fortune littéraire des Grandes Chroniques de France (XIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles)*, soutenue le 14 septembre 2018 à l'Université de Louvain-La-Neuve.

Prix récompensant des projets portés par des sociétés savantes

- Le prix, doté de 1 500 euros, est attribué à l'association Manche-Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles pour la publication des résultats du programme « Goémoniers de Bretagne ».
- Deux accessits sont attribués à l'Académie de Mâcon (1 000 euros) et à la Société psychanalytique de Paris (500 euros).

### **Résultats du Concours Solon 2018 (6 000 euros)**

*Créée à l'initiative de la Chambre départementale des notaires de Dordogne, la Fondation Solon organise chaque année, le second jeudi de décembre, un concours de légistique appliquée ouvert aux étudiants des universités de droit et des grandes écoles. Les candidats doivent rédiger l'article ou les articles de loi transcrivant une proposition du précédent Congrès des Notaires. En 2018, le sujet portait sur l'amélioration de la prévention des recours contre les autorisations d'urbanisme.*

- 1<sup>er</sup> Solon (4 000 euros) à Floriane Stuck (Université de Montpellier).
- 2<sup>e</sup> Solon ex æquo (2 000 euros chacun) à Arthur Cabanes-Gelly (Université Paris Dauphine) et Mary Romo (Université de Montpellier).

**Prix Messe Frankfurt (10 000 euros)**

*Ce prix est attribué chaque année à une personne physique ou morale qui s'est particulièrement illustrée dans la promotion des valeurs humanistes et de l'économie de marché.*

Attribué à Élisabeth Ducottet, Présidente directrice générale du groupe Thuasne.

*SUR PROPOSITION DU BUREAU*

**Prix Édouard Bonnefous (3 300 euros)**

*Ce prix annuel est destiné à récompenser alternativement une œuvre qui aura contribué à alléger le poids de l'État sur les citoyens et une œuvre consacrée à la défense de l'homme et de son environnement. En 2019, il récompensera une œuvre consacrée à la défense de l'homme et de son environnement.*

Attribué à Alexis Metzger pour son ouvrage, *L'hiver au Siècle d'or hollandais. Art et climat*, Paris (Sorbonne Université Presses), 2018.

**Prix Daniel Strasser (1 500 euros)**

*Ce prix annuel, créé par Madame Daniel Strasser, Princesse Radziwill, pour honorer la mémoire de Daniel Strasser, membre de la Cour des Comptes européenne à Luxembourg, directeur général du Budget à la Commission à Bruxelles, chargé de mission à Matignon, conseiller-maître près la Cour des Comptes à Paris, est destiné à récompenser une action éducative ou un travail en langue française, publié ou manuscrit, contribuant à approfondir la connaissance des réalités européennes et plus particulièrement les aspects économiques, financiers et institutionnels de l'Union européenne. Le prix distinguera une personne physique, jeune de préférence, ou une personne morale (université, association, collectivité ou centre de recherches...) à l'exclusion de celles à caractère commercial.*

Attribué à Christine Manigand, professeure d'histoire contemporaine à l'Université Sorbonne - Paris 3, directrice de l'équipe « Intégration et coopération dans l'espace européen - Études européennes », pour l'ensemble de son œuvre.

**Prix Bernard Destremau (500 euros)**

*Ce prix annuel, institué en 2001 par Bernard Destremau, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et brillant joueur de tennis, entend rappeler la dimension humaniste que doit conserver le sport. Il est destiné à récompenser un athlète de haut niveau qui a su concilier la pratique d'un sport de compétition avec la poursuite d'études supérieures.*

Attribué à Fatia Benmessahel, boxeuse (poids léger) et étudiante à l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE-Paris).

**PRIX DE L'INSTITUT DE FRANCE  
SUR PROPOSITION DE L'ACADÉMIE**

**Prix de la Fondation Claude Berthault - Institut de France (2 000 euros)**

*Les revenus de la Fondation seront attribués soit comme encouragement à des familles de cultivateurs ou de marins du littoral de la Manche et de l'Océan, soit comme récompense à des œuvres artistiques ou scientifiques qui pourraient accroître le renom de la nation française.*

Attribué au Fonds de dotation Loches Patrimoine et Culture.

**Prix de la Fondation du chanoine Delpeuch (300 euros)**

*Les revenus de la Fondation doivent être employés pour le plus utile profit moral, intellectuel et religieux de la France.*

Attribué à Jean-Pierre Moisset pour son ouvrage, *L'État, l'argent et les cultes de 1958 à 1987. Contribution à l'histoire de la laïcité française*, Rennes (Presses universitaires de Rennes), 2018.